

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CONSEIL DE REGULATION

DECISION N° 2014-0008

DU CONSEIL DE REGULATION DE L'AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE COTE D'IVOIRE

EN DATE DU 21 FEVRIER 2014

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE L'INTERCONNEXION ET DE L'ACCES AUX RESEAUX

LE CONSEIL DE REGULATION DE L'ARTCI,

Vu l'Ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication/TIC ;

Vu le Décret n° 2012-934 du 19 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;

Vu le Décret n° 2013-300 du 02 mai 2013 relatif à l'interconnexion des réseaux et services de télécommunications et au dégroupage de la boucle locale ;

Vu le Décret n° 2013-333 du 22 mai 2013 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'ARTCI ;

Vu le Décret n° 2013-332 du 22 mai 2013 portant nomination du Directeur général de l'ARTCI ;

Vu la Décision n° 2013-0003 du 20 septembre 2013 du Conseil de Régulation de l'ARTCI portant règlement intérieur de l'ARTCI ;

Vu la Décision n° 2013-0002 du 9 septembre 2013 du Conseil de Régulation de l'ARTCI portant création, composition et fonctionnement du Comité de l'interconnexion et de l'accès aux réseaux ;

Vu les nécessités de service ;

Après en avoir délibéré le 21 février 2014,

DECIDE :

Article 1er:

En application de l'article 3 de la Décision n° 2013-0002 du 9 septembre 2013 du Conseil de Régulation de l'ARTCI, la liste nominative du Comité de l'Interconnexion et de l'accès aux réseaux, en abrégé CIAR, telle qu'arrêtée par le Conseil de Régulation est annexée à la présente décision.

Article 2:

Le Directeur Général de l'ARTCI est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 21 février 2014

Le Président

Dr Lemassou FOFANA OFFICIER DE L'ORDRE NATIONA



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CONSEIL DE REGULATION

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU COMITE DE L'INTERCONNEXION ET DE L'ACCES AUX RESEAUX

N°						
	AU TITRE DE	NOM	FONCTION	QUALITE		
1		M. Lemassou FOFANA	Président	Président		
2		Mme Namahoua TOURE	Membre	Vice-présidente		
3		M. BILE Diéméléou	Directeur Général	Rapporteur général		
4	-	M. Claude Caliste M'BAYIA	Membre	Membre		
5	ARTCI	M. TOURE Amadou	Membre	Membre		
6		M. Demba DIOP	Membre	Membre		
7		M. André BRAUD- MENSAH	Membre	Membre		
8		M. Pierre LAMINE	Membre	Membre		
9	UNETEL	M. Paul KANGA	Président	Membre		
10	GOTIC	M. Patrick MBENGUE	Président	Membre		
OPERATEURS DE TELEPHONIE FIXE						
11	COTE D'IVOIRE TELECOM	M. Mamadou BAMBA	Directeur Général	Membre		
7						

Conseil de Régulation : 31 Av Noguès, Imble Broadway 2^{ème} étage 17 BP 110 Abj 17 <u>Tél</u> : +225 20 34 43 04 - <u>Fax</u> : +225 20 34 43 02

<u>Siège Direction Générale</u> : Marcory Anoumambo, 18 BP 2203 Abj 18 <u>Tél</u> : +225 20 34 43 73 / 74 – <u>Fax</u> : +225 20 34 43 75

12	AROBASE TELECOM	M. ASSIE Amani Gerva		néral Membre			
OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE							
13	ORANGE CI						
	OKANGE CI	M. Mamadou BAMBA	Directeur Géné	ral Membre			
14	MTN CI	M. WIM VANHELLEPUTE	Directeur Génér	ral Membre			
15	ETISALAT (MOOV CI)	M. AHMED CISSE	Directeur Géné	ral Membre			
16	COMIUM CI	M. MICHEL HEBERT	Directeur Généra	al Membre			
17	ORICEL (GREENN)	M. ABDULGHANI RAMADAN	Directeur Généra	al Membre			
18	NIAMOUTIE TELECOM (CAFE MOBILE)	M. NIAMOUTIE KOUAO	Président Directe Général	eur Membre			
19	COTE D'IVOIRE MULTI MEDIA (AVISO)	M. Mamadou BAMBA	Directeur Généra	l Membre			
20	AFNET	M. WIM VANHELLEPUTE	Directeur Généra	l Membre			
21	AFRIQUE TECHNOLOGIE (VIPNET)	M. Ahmed CHERIF	Président Directer Général	ur Membre			
22	YOOMEE	M. Yann LE GUEN	Directeur Général	Membre			
23	ALINK TELECOM	M. Louis N'KI DIAKITE	Président	Membre			

Conseil de Régulation : 31 Av Noguès, Imble Broadway 2^{ème} étage 17 BP 110 Abj 17 Tél : +225 20 34 43 04 - Fax : +225 20 34 43 02

<u>Siège Direction Générale</u> : Marcory Anoumambo, 18 BP 2203 Abj 18 <u>Tél</u> : +225 20 34 43 73 / 74 - <u>Fax</u> : +225 20 34 43 75